



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

ARCHÉOLOGIE

DÉCOUVERTE EXCEPTIONNELLE À ALERIA

P6



Photo Brice Chevaux, Inrap

1,75€



POLITIQUE

JEAN-ALAIN TARELLI

INTERVIEW P16

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P5&P8

AGENDA P18

CARNETS DE BORD P19

ANNONCES LÉGALES P9

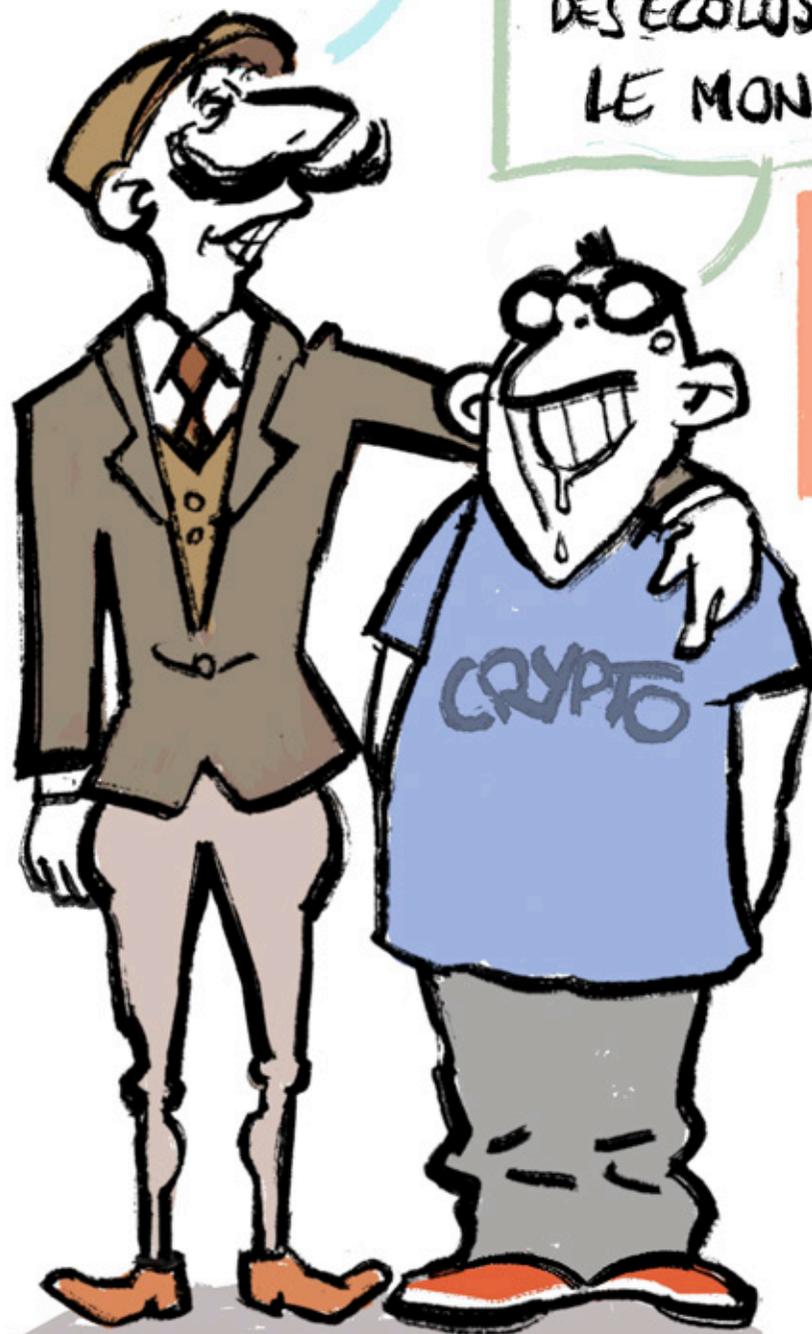


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SI TOUT VA BIEN POUR NOUS,
ON SERA DÉBARRASSÉ DES
FONCTIONNAIRES ET DES IMMIGRÉS
EN 2027

ET DES WOKE
DES ÉCOLOS ET DES FÉMINISTES!
LE MONDE SERA À NOUS!

S'IL YA ENCORE
UN MONDE EN 2026...



KAMPA

S O M M A I R E À LA UNE

ARCHÉOLOGIE

DÉCOUVERTE EXCEPTIONNELLE

À ALERIA



OPINIONS

P6 DETTI È FATTI

POLITIQUE **INTERVIEW JEAN-ALAIN TARELLI**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5&P8

P16

P18

P19

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU **Make America Dumb Again**

U populu americanu hà sceltu u so Presidenti. È com'è in u 2016, hè u Republicanu Donald Trump chì hà vintu l'alizzioni. S'ellu era statu cunsidaratu com'è un tarramotu puliticu mundiali ottu anni fà, ùn hè micca statu tuttu à fattu u casu stavolta. Di sicuru, usservatori numarosi è sundami diversi aviani privistu a vittoria di a Demucrata Kamala Harris, ma issu successu novu di Trump ùn raprisenta micca veramenti una surpresa. Quilla chì hè sempri a vici presidenti di Joe Biden pà torna calchì settimana ùn ci l'hà micca fatta à incarnà una vera donna di Statu capaci di dà torna à i Stati Uniti sintimi di fiertà è di securità. Hè chjara ch'ella purtava missaghji impurtanti, ùn fussi cà nant'à u rispettu di i diritti di i donni è di i minorità, o puru di a ghjustizia di pettu à un avversariu miratu da una mansa di pruceduri civili è penali, ma nulla di strasurdinariu. Pocu è micca prumessi forti nant'à l'ecunomia, ancu di menu nant'à u cartulari di a maestria di l'immigrazioni, Harris, lampata centu ghjorni nanzi à l'alizzioni inde u bullori di a campagna, ùn pudia micca fà megliu in cusi pocu tempu. A colpa frà altru à un presidenti Biden chì, malgradu u fattu d'essa statu assai sminuitu, s'hè appiccicatu à a so brama d'essa candidatu pà un sicondu mandatu di fila com'è una patella à u so scogliu. Una maghjina ch'ella hà tralasciatu a candidata demucrata, in cuntradizioni totali cù a forma guasgi olimpica di Donald Trump, chì pà contu soiu avarà dinò apprufruitatu di l'effettu mediaticu di a prova d'assassiniu chì l'avìa miratu l'istati scorsu pà dimustrà chì nulla ùn lu pò parà. Soprattuttu ch'ellu hà avutu un sustegnu di pesu durante a so campagna, cù a partecipazioni attiva di u miliardariu Elon Musk, scemu quant'è ellu ma ancu di più periculosu. Infini, c'hè da dumandassi quantunqua s'ellu si tratta veramenti di un votu pà difettu o veramenti di cunvinzioni. A maghjuria di l'Americani sariani veramenti contr'à l'abortu? Nigariani l'effetti di u srigulamentu climaticu? Vulariani fà crescita più cà mai a produzioni di petroliu invece di cuncintrassi nant'à l'energie verdi? Ùn ci vulemi creda. ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Ce sera une première. Certains, qui ne craignent ni l'emphase ni l'absurde, ont même parlé de «*première mondiale*». Toujours est-il que le pape François devrait se rendre en Corse à la mi-décembre. Depuis la fin octobre, l'éventualité de cette visite était évoquée, suscitant des réactions très contrastées, d'autant que le souverain pontife avait auparavant fait savoir qu'il ne faudrait pas compter sur lui pour la cérémonie d'inauguration de Notre-Dame-de-Paris, le 7 décembre. Emmanuel Macron, qui a convié pour l'occasion dirigeants politiques et têtes couronnées, aurait mal vécu le fait que le pape non seulement décline son invitation mais choisisse d'aller en Corse quelques jours plus tard. Un camouflet pour le président français et même «*un camouflet pour la France?*» hasardait l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* pour qui, visiblement, la Corse est un peu le chat de Schrödinger de la République française. Si l'idée qu'Emmanuel Macron a pu en concevoir du dépit ou de la colère fait des heureux, il est aussi des Français froissés par le choix du Saint-Père: comment peut-il, comment ose-t-il préférer Ajaccio à Paris? Les suppositions vont bon train à propos du «vrai» motif de ce voyage lors duquel le pape devrait assister à la clôture d'un colloque sur la religiosité populaire en Méditerranée, thème qui lui est cher, a rappelé l'évêque de Limoges Pierre-Antoine Bozo pour qui «*la question n'est pas tant la Corse et la France que la dévotion populaire sur laquelle il estime peut-être avoir encore des choses à dire*». Mais pour d'autres, il y a forcément autre chose: et si ce «*pape mondialiste*» voire «*islamiste*» cherchait à convaincre les Corses de faire de leur île une Lampedusa française? Au jeu des suppositions louftingues, des Corses jamais en retard d'une macagna relancent: et si le but de la visite était d'annoncer un processus visant à réintégrer l'île au sein des terres vaticanes? Ou le rétablissement de la Garde corse papale dissoute par Alexandre VII sous la pression de Louis XIV? Et s'il était accro au figatellu? À moins qu'il ne s'agisse d'un geste miséricordieux en faveur des hôteliers corses «*sinistrés*», qui à présent affichent déjà complet et dont les tarifs ont parfois triplé. La foi fait des miracles. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

- 3** France 3 Corse @FTViaStella · 5 nov. ...
 Visite du pape François en Corse : la demande officielle a été formulée
france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-du...
- Libération** @libe · 8 nov. ...
 La probable venue du pape François à Ajaccio, l'imbroglione corse qui fâche

Les évêques ont marqué, ces jours-ci, une certaine exaspération face au projet du pape François de se rendre, le 15 décembre, en Corse
- Philippe Desmoulins-Lebeault** @PLebeault · 30 oct. ...
 Après être allé à Marseille, @Pontifex_fr pourrait aller en Corse !! Quelqu'un pour lui expliquer que, dans le même pays, la France, il y a aussi Paris !!
- Coryne coco** @Corynecoco · 11 nov. ...
 Je ne suis même pas sûre qu'il aime dieu 😊
- PiZZe di Ben** @PizzeDiBen · 21h ...
 Donc le pape va en Corse mais s'en branle de #NotreDame 8j plus tôt. J'ai rien contre les Corses mais bon il aurait quand même pu faire un détour bordel. C'est décidément pas mon pape.
- La liberté est un droit naturel inaliénable** @terroiravie · 11 nov. ...
 C'est un mondialiste aimant l'islam
- sixtine_38** @sixtine_38 · 10 nov. ...
 Et si le Pape François pouvait annoncer à Ajaccio qu'il serait ravi d'accueillir la Corse parmi les états pontificaux, je pourrais même aller à Ajaccio à pieds !.... 😊
- P. Heffair** @PHeffair · 9 nov. ...
 Il n'y a désormais plus l'ombre d'un doute!
 Le pape François préfère les canistrelli aux petites manœuvres politiques!
- Phineas Casgiu** @PhineasCasgiu · 30 ott. ...
 Déclaration de guerre du Pape.
 Macron va envoyer l'armée en Corse et déclarer la guerre au Vatican.
- I Kongoni** @IKongoni · 40min ...
 Après Ajaccio, la Papamobile empruntera le col de Vizzavona le 15 décembre, pour une arrivée à Bastia le 6 janvier.
- France Bleu RCFM** @FranceBleuRCFM · 4 nov. ...
 Les hôtels d'Ajaccio affichent complets pour la venue du Pape François en Corse

HUMEUR

Trumpmania

Donald Trump qui s'assiera une nouvelle fois dans le bureau ovale, est-ce vraiment une surprise? Sans être un politologue confirmé, la réponse, au vu des résultats, est plutôt simple: pas vraiment... 312 grands électeurs pour l'ancien président contre 226 pour sa rivale Kamala Harris; 75 millions de voix contre 71. En plus de cela, le septuagénaire à la chevelure dorée s'arroge le quinté gagnant dans les fameux *swing states*, ce qui est synonyme d'une victoire quasi assurée. L'écart est bien trop important pour parler d'un véritable tour de force. Pourtant, au vu de son passif, de son présent et même de son futur, l'homme le plus puissant du monde (car ce sera de nouveau une réalité le 20 janvier prochain) traîne derrière lui toute une batterie de caseroles qui ferait pâlir les plus grands chefs de la planète: des procès pour l'assaut du Capitole, pour fraude électorale, pour recel de documents classifiés, pour falsification de comptes de campagne ou encore pour surévaluation frauduleuse d'actifs. Bref, on connaît le personnage, ses idées, ses opinions, ses frasques. Il n'y a pas vraiment besoin de s'attarder dessus. La «surprise» de sa victoire, avancée par bon nombre de confrères et consœurs journalistes en France, n'en est pas vraiment une. Sa stratégie politique, les fonds investis dans la campagne, sa position d'ancien président et ses thèmes de campagne lui ouvraient grand les portes de la Maison-Blanche. Nous regardons cette élection avec nos yeux figés depuis le vieux continent. Un océan et plusieurs milliers de kilomètres nous séparent des États-Unis. Et puis, on ne va pas se mentir, depuis Paris, c'est l'air d'Hollywood que l'on respire le plus souvent. En somme, que savons-nous vraiment des États-Unis et de ceux qui y vivent? Le Nouveau Monde fait deux fois la taille de l'Union européenne. Et si, l'espace d'un instant, nous devenions aussi nombrilistes que nos amis américains, et que nous sortions aussi nos cartes électorales? La «surprise» du vote RN dans nos campagnes et dans nos villages? Really, comme dirait l'Oncle Sam? Pour les électeurs, pas vraiment... à méditer pour la suite... ■ **Christophe GIUDICELLI**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À Ajaccio, la caserne Grossetti parachève sa mue

Photo Manon Perelli



De l'austère bâtiment militaire des années 1970 il ne reste plus que la statue du général Grossetti. Au fil de travaux de réhabilitation fonctionnelle et énergétique menés sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa), la caserne Grossetti est en effet devenue une « *agora dédiée au développement économique et numérique du pays ajaccien* ». Pour ce faire, cet espace de 1800 m² regroupera prochainement une large gamme de services susceptibles d'aider les entrepreneurs à l'instar d'accompagnements à la création d'entreprise, de coachings, d'ateliers collectifs, d'outils financiers, ou encore d'un incubateur d'entreprises, d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière d'entreprises. Pour un maximum d'adaptation au rythme des entreprises, dans les trois étages de cet espace de 1800 m² géré et animé par la M3E, c'est un mode de travail « à la carte » qui sera proposé grâce à plusieurs types d'espaces qui ont été aménagés : coworking avec pleine vue sur le golfe, bureaux avec une ambiance plus intime, salle de conférence, salles de réunion, salles ouvertes à la location ponctuelle, espace convivialité avec cuisine ou encore showroom. Un auditorium sera en outre prochainement construit. Preuve de l'engouement que la nouvelle cité Grossetti suscite, sur 144 postes disponibles, 139 ont déjà été réservés. Sa dynamique a notamment séduit l'école SupDesign qui a élu domicile au premier étage de la cité Grossetti et qui accueillera prochainement comme voisins la Justine Carmin academy, centre de formation au bien-être, et l'Afpa dès janvier 2025. « *C'est au rendez-vous des promesses qui étaient annoncées. C'est un bel outil moderne qui sera très utile pour assurer un parcours résidentiel des entreprises qui seront accueillies sur ce site* », s'est réjoui le maire d'Ajaccio et président de la Capa, Stéphane Sbraggia, lors d'une dernière visite de chantier de la cité Grossetti le 7 novembre. L'occasion de constater que si de derniers travaux sont toujours en cours, les premiers locataires ont déjà investis les lieux que la Capa a souhaité le plus ouvert possible vers l'extérieur, dans une volonté de rendre le site à son environnement exceptionnel. Un investissement de 5,7 millions d'euros – en partie financés par l'Europe et la Collectivité de Corse – aura été nécessaire pour que l'ancien site militaire devienne un lieu dédié à l'innovation dont la livraison définitive est prévue pour fin 2024-début 2025. ■ MP

ENVIRONNEMENT

Le nickel des plages d'Albu et Nonza bientôt exploité ?

C'est une perspective qui fait frémir U Levante. Dans une récente publication, l'association de défense de l'environnement s'alerte d'un potentiel projet d'exploitation du nickel des plages d'Albu, à Ogliaastro, et de Nonza. Selon elle, Aurania ressources Ltd, une société canadienne immatriculée aux Bermudes et représentée par Keith Barron, un ressortissant britannique de 62 ans, envisage en effet « *d'enlever puis de traiter les galets, graviers et sable des plages de Nonza et d'Albu afin d'en extraire* » ce précieux métal. Aurania indique d'ailleurs sur son site Internet avoir signé des protocoles d'accord non contraignants avec les deux communes du Cap Corse par l'intermédiaire de Corsica Ressources, une société jumelle créée en octobre 2013 et domiciliée à Biguglia, « *pour l'exploitation de sable et gravier hautement enrichis en nickel* ». L'entreprise souligne avoir trouvé sur les plages de Nonza et d'Albu un dosage en nickel de 40,1 %, soit une « *teneur bien supérieure à celles de tous les gisements de roche dure connus* ». Et, précise Aurania, sa direction « *a rapidement compris l'importance de cette découverte et a travaillé au cours de l'année dernière avec la direction des ressources minérales du ministère de l'Économie et des finances, la délégation interministérielle pour l'approvisionnement en minéraux critiques et en métaux stratégiques, ainsi qu'avec divers niveaux de gouvernement en Corse* ». Dans un communiqué du 2 novembre 2024, la commune d'Ogliaastro confirme pour sa part qu'un projet concernant le prélèvement de nickel sur la plage d'Albu lui a bien été présenté, mais que « *comme toute décision importante, elle est prise démocratiquement. L'étude a été exposée : tout d'abord au maire, puis au conseil municipal et enfin à la population Ogliastrinca. Pour l'heure, aucune décision ferme et définitive n'a été prise* », affirme-t-elle. Dans le même temps, U Levante rappelle pour sa part que la côte des deux communes du Cap Corse, initialement rocheuse, s'est modifiée du fait de l'exploitation de l'ancienne mine d'amiante de Canari et alerte sur les potentiels risques que cette exploitation du nickel des plages feraient de facto courir. « *Une fois encore, la santé des habitants des villages de cette côte occidentale du Cap Corse est en jeu. Les effets délétères de l'inhalation des fibres d'amiante sur la santé ne sont plus à démontrer* », martèle l'association. ■ MP

DÉCOUVERTE EXCEPTIONNELLE À ALERIA



Bassin de décantation en cours de dégagement

Photo Brice Chevaux, Inrap

À la faveur de fouilles d'archéologie préventive, l'Inrap a récemment découvert un atelier de production tuilière du 1^{er} siècle apr. J.-C., entre la rive septentrionale du Tavignano et l'étang de Diana. Une première en Corse.

La Plaine orientale n'a pas fini de livrer ses secrets. À l'occasion de deux fouilles d'archéologie préventive mitoyennes à Aleria, au lieu-dit Cabanaccia, l'Institut national de recherches archéologiques préventives [Inrap] a récemment mis au jour un atelier de production de tuiles de l'époque romaine. Menées sur prescription de la Direction régionale des affaires culturelles [Drac] de Corse en amont de la construction de maisons par des particuliers, ces fouilles qui ont commencé en septembre et dureront jusqu'à mi-décembre 2024 – après une première campagne entre avril et juillet – s'intéressent à une surface cumulée de 3 000 m², située à 3 km du littoral tyrrhénien, entre la rive septentrionale du Tavignano et l'étang de Diana, sur laquelle plusieurs éléments intéressants ont été retrouvés. À commencer par des vestiges du premier âge du Fer, témoins d'une première phase d'implantation humaine au pied du versant d'une petite colline. « L'occupation est matérialisée par une cinquantaine de structures, en creux ou empierrées, qui ont livré un matériel céramique indigène et d'importation étrusque, ainsi qu'un important corpus d'outils macro-lithiques », indique l'Inrap. Mais ce qui intéresse particulièrement les archéologues, c'est la présence d'un atelier de production de tuiles installé au sud de la parcelle, au plus près du cours d'eau, au 1^{er} siècle après J.-C. « La fouille a permis de mettre en évidence un secteur d'activité artisanale complet, où toutes les étapes de la chaîne opératoire de la fabrication de tuiles sont identifiables. Celle-ci démarre par la décantation de l'argile, qui s'effectuait ici dans un grand bassin en tegulae de 4,3 mètres de diamètre ; la cuisson des terres cuites architecturales était ensuite réalisée dans un four doté d'une chambre de chauffe à double couloirs voûtés, installé au sein d'un grand édifice dont les murs sont structurés de galets noyés dans un mortier de chaux. Un second bâtiment, de plusieurs centaines de mètres carrés et ceinturé de contreforts, prend également

Photo Brice Chevaux, Inrap



Sépultures en coffrage de pilettes en cours de fouille

Vue aérienne des deux emprises de fouille

Photo Nathalie Gonzalez, Inrap



Balsamaires en verre déposés dans une sépulture en bâtière



Photo Brice Chevaux, Inrap

place à proximité immédiate de l'aire de cuisson. Il s'agit vraisemblablement d'un grand entrepôt avec vide sanitaire où étaient stockées toutes les productions», détaille l'Inrap en ajoutant que «plusieurs grandes fosses dépotoirs contenant les ratés de cuisson et les déchets liés au curage du four sont par ailleurs creusées à l'extérieur des bâtiments». Un tronçon d'une voie desservant l'atelier complète ces découvertes uniques en Corse. Selon le responsable de recherches, Brice Chevaux, ce site est en effet peu commun. «Il y a peu, voire pas d'ateliers qui ont été fouillés en Corse pour la période romaine. Il y a quelques fours qui sont connus, mais d'avoir vraiment toute la chaîne opératoire comme on l'a sur cette fouille-là, c'est inédit», souligne-t-il. En outre, en périphérie de l'aire artisanale, les archéologues ont également découvert un petit ensemble de huit structures en lien avec la sphère funéraire. «Il s'agit pour la plupart de sépultures dotées d'une architecture de tuiles associée à l'utilisation de galets comme calage. Du fait de l'acidité du sol, les squelettes n'ont pas été retrouvés», précise l'Inrap. Une petite urne, dont le contenu reste inconnu et qui sera fouillée en laboratoire, a par ailleurs été retrouvée dans cet ensemble, et des offrandes de vases en céramique ou de balsamaires en verre étaient déposées au sein des structures sépulcrales. «Pour l'heure, l'ancrage chronologique de cet ensemble funéraire semble en adéquation avec l'atelier de production tuilière», mais le travail post-fouilles permettra d'établir précisément la datation. Car si les fouilles sur le terrain se poursuivent jusqu'au 13 décembre, les recherches sur les éléments retrouvés sur ce site continueront dès le début de l'année 2025 et associeront de nombreux experts de l'Inrap comme des céramologues, des anthropologues, des géomorphologues, et des palynologues. Les terrains seront pour leur part rendus aux aménageurs pour leur permettre de construire leurs maisons. ■ Manon PERELLI

TRANSPORTS

La dotation de continuité territoriale sera-t-elle abondée?

Le 8 novembre dernier, l'Assemblée nationale se prononçait en faveur d'une rallonge exceptionnelle de la dotation de continuité territoriale [DCT] dans le cadre du projet de loi de finances [PLF] pour 2025. Pour rappel, fixée à 187 millions d'euros en 2009, la DCT n'a en effet plus été revalorisée depuis, tandis que l'inflation a causé une augmentation importante du prix des carburants. Sans ajustement, le périmètre de l'enveloppe, de facto désormais insuffisant, fait courir un risque sur les délégations de service public aérienne et maritime. La rallonge de la DCT était donc une demande clef pour la Corse, défendue au premier chef par les quatre députés insulaires. Dans cette optique, Michel Castellani, Paul-André Colombani et Laurent Marcangeli avaient déposé un amendement au PLF 2025 demandant une rallonge de la DCT pour 2025. C'est finalement le texte du député de la 2^e circonscription de Corse-du-Sud qui a été adopté par l'hémicycle du Palais Bourbon, quelques minutes après que celui du député de la 1^{re} circonscription de Haute-Corse ait reçu un avis défavorable du ministre du Budget. Toutefois si l'amendement adopté demandait l'octroi de 44 millions d'euros, ce dernier a à son tour été amendé et porté à 50 millions, conformément à ce que le député Michel Castellani avait réussi à faire adopter en commission des finances quelques jours plus tôt. Une décision qui se voulait donc « décisive » pour la Corse, comme l'a souligné Paul-André Colombani. Cependant, la première partie du budget ayant été rejetée le 12 novembre dans la soirée, les incertitudes restent grandes autour de la revalorisation de la DCT. Tout est désormais entre les mains du Sénat qui devra à son tour se prononcer en faveur d'un amendement pour que la rallonge soit effective. Mais quoi qu'il en soit, celle-ci restant exceptionnelle, une bataille similaire devra à nouveau être menée dans un an lors de l'étude du PLF 2026. « Nous savons d'ores et déjà que nous devons mener le même combat en fin d'année prochaine : nous avons besoin de mesures pérennes pour assurer un niveau de continuité territoriale satisfaisant entre l'île et le continent. Cela doit faire partie des sujets mis sur la table avec l'État », a ainsi souligné le député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud et président du groupe Horizons, Laurent Marcangeli. ■ MP



Saint Dominique, Bonifacio
Immaculée Conception, Île Rousse



Photo Commune de Bonifacio

Photo Commune de L'Île Rousse

FONDATION DU PATRIMOINE

150 000 euros pour le patrimoine religieux de Corse

On dénombre en France plus de 50 000 lieux de culte, toutes religions confondues, dont 40 000 sont la propriété de communes qui, à 80 %, ont moins de 10 000 habitants. Nombre de ces édifices sont aujourd'hui menacés, du fait des ravages du temps, des aléas climatiques auxquels s'ajoute souvent un manque d'entretien et de prévention des risques, les petites collectivités qui en ont la charge étant pour la plupart confrontées à de grandes difficultés pour financer les opérations nécessaires. Depuis la mise en place, en septembre 2023, d'un dispositif fiscal exceptionnel pour le patrimoine religieux des villages et des petites villes, la Fondation du patrimoine a pu mobiliser 16,7 millions d'euros : 6,6 millions d'euros via la collecte nationale du site « fondation-patrimoine.org », à laquelle se sont ajoutées d'autres ressources issues de mécénats ou de legs et 10,1 millions d'euros fléchés par les donateurs vers des opérations de sauvetage présentées par les équipes de la fondation. Ainsi, à un mois de la réouverture de Notre-Dame de Paris dont les travaux ont été entièrement financés grâce à la générosité publique, une enveloppe de 6,6 millions d'euros va être répartie entre cent édifices religieux sélectionnés [en métropole comme en Outremer], afin d'y entreprendre des travaux nécessaires. Sur ces cent édifices « *représentatifs des différents cultes historiques* », 61 % ne sont pas protégés au titre des monuments historiques, 55 % sont fermés au public ou en péril, et près de 50 % sont situés dans des communes de moins de 1000 habitants. Pour la Corse, les deux édifices retenus sont l'église Saint-Dominique de Bonifacio et l'église de l'Immaculée Conception à L'Île-Rousse, dotées respectivement de 50 000 euros et 100 000 euros. Bâtie à partir du XIII^e siècle par l'ordre des Dominicains, Saint-Dominique, qui est une des très rares églises gothiques de Corse, est classée monument historique depuis 1875. Après de grands travaux de mise hors d'eau et hors d'air, il est urgent de restaurer l'intérieur : les travaux, qui devraient débiter fin 2024 pour s'achever début 2026, prévoient la restauration des parements en pierre de taille, des enduits intérieurs, des sols, des menuiseries et du réseau électrique. Construite suivant les plans de l'architecte bastiais Nardini et inaugurée en 1893, l'église de l'Immaculée Conception abrite notamment des tableaux du XVII^e siècle provenant de la collection du cardinal Fesch. Mais son état, très alarmant, ne cesse d'empirer : façades et toitures ont souffert des dégradations du temps et de diverses interventions qui la dévalorisent, aussi toitures, façades et abords doivent être traités. Le début des travaux est prévu pour mars 2025 avec une livraison attendue pour mars 2026. ■ AN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 24 octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : MECANAUTIC **Siège** : Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 100 euros

Objet : Entretien et réparations de navires de plaisance, gardiennage, chantier naval. Location et vente de bateaux. Ventes d'équipements nautiques comprenant les pièces détachées, moteurs, le matériel d'accastillage, de tous produits d'équipement du bateau, ainsi que la vente de skis nautiques et tous services pour la plaisance et les plaisanciers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Monsieur Damien VINET, demeurant Chemin des Moulins, Lieu-dit Valle Pace Maria, 20167 Afa.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 10 Octobre 2024, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « MIRANGE » une Société par Actions Simplifiée ayant pour **objet** : Vente de vêtements, accessoires et autres articles de détail.

Le **siège social** est fixé à BASTIA [20200], 40, Boulevard Paoli.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les **actionnaires ont effectué des apports en numéraire** dont le montant s'élève à la somme de 3.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 300 actions de 10 euros chacune entièrement libérées, lesquelles ont été attribuées aux actionnaires dans la proportion de leur apport.

Le **Président de la société est Monsieur Pierre, Alexandre CLARET**, demeurant à BORGIO [20290] - Lot. Jardins de Borgo - 33, A Rue des Immortelles, né le 29 Août 1992 à BASTIA [Haute-Corse].

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 03



Charlène VESPERINI

Avocat

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia - Tel : 06.13.43.07.44

Mail :

mevesperini.charlene@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP, à BASTIA en date du 15.10.2024, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « FLEXI-MIND », une Société Civile Immobilière, ayant pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.

Le **siège social** est fixé à BORGIO [20290], 91, Route des Libellules.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années.

Les **associés n'ont effectué que des apports en numéraire** dont le montant s'élève à la somme de 500 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 500 parts sociales de 1 euro chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée conjointement** par Madame Rana BOUERI, demeurant 91, Route des Libellules - 20290 BORGIO et Madame Ib-tissam MAYSOUR STALLA lesquelles jouissent vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés, tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 04

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 31 Octobre 2024, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « CHJARA STELLA », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** : La création, l'acquisition et l'exploitation de fonds de commerce de restaurants et débit de boissons IVème catégorie.

Le **siège social** est fixé à BASTIA [20200], 10, Rue Pino.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les **associés ont effectué un apport en numéraire** dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leur apport.

La **société est gérée et administrée** par M. Jean-Pierre BONCI, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] - 435, Strada Su Le Ribbe, né le 16 Octobre 1971 à FURIANI et Monsieur Gilles GIOR-DANI, demeurant à BASTIA [20200] - 3, Boulevard Gaudin, né le 1er Mars 1965 à LYON 7ème, lesquels jouissent vis à vis des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La gérance.

N° 05



Maître Olivier BERGER

Notaire

16, Av. Gabriel Péri
30400 Villeneuve Lez Avignon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier BERGER, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LEZ AVIGNON 30400, le 25 octobre 2024 en cours d'enregistrement au SPFE NIMES 1, a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée "LOLIVIER Immobilier" ayant pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Siège** : SARI-SOLENZARA [20145], Résidence les Myrtes, RT 10, durée : 99 années, **capital social** : CENT EUROS (100,00 EUR), apports en numéraire. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Premier gérant** : Monsieur Laurent COLOMBANI, demeurant à VENTISERI [20240], 37, B chemin Tozza Alta. **Commissaire aux comptes** : aucun. La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 06

SOLUTION TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de Pellicci
Lieu-dit I Pellicci
20213 Penta-Di-Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Octobre 2024 à PENTA DI CASINCA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : SOLUTION TRAVAUX **Siège** : Chemin de Pellicci - Lieu-dit I Pellicci - 20213 Penta-Di-Casinca

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 1000 euros

Objet : Toutes prestations de Bâtiments et Travaux publics, notamment dans la construction, génie civil, production, fourniture et transport de tous types de matériaux de construction. Etude pilotage, ordonnancement de tous chantiers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Philippe MIRAMOND, demeurant Chemin de Pellicci - Lieu-dit I Pellicci - 20213 Penta Di Casinca. Né le 12 Novembre 1986 à Bastia [2B], de nationalité française. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 07



Société par Actions Simplifiée

« Alain SPADONI

& Associés,

Notaires » à Ajaccio

[Corse-du-Sud]

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

Identifié sous le numéro

CRPCEN 20004.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 30 octobre 2024 par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 30 octobre 2024 et enregistré à SPFE AJACCIO le 06 Novembre 2024 réf 2A04P31 2024 N 00588 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TORRA VANNINA **Forme** : Société à Responsabilité Limitée **Siège social** : Ajaccio [20000], 3, rue Général Campi.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services para hôteliers ou hôteliers. La prise de participation dans toutes sociétés.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance,

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ CENTS EUROS [500,00 EUR].

Gérance : Madame Caroline GUELLEC épouse d'ORNANO demeurant à Santa-Maria-Siche [20190], Casabianca. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Maître Nadine GIRONI-GAMBINI.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 06/11/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : HS & CR **Siège social** : Hameau de Zalla - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : Homme toutes mains.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Madame Cindy, Sylvie, Yvette ROBINE, demeurant Hameau de Zalla, 20167 Sarrola-Carcopino, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 29 octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : JMS HOLDING Siège : Lieu-dit Vignale, route de l'Isollella, 20166 PIETROSELLA Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1000 euros Objet : L'activité de holding animatrice. La société pourra acquérir, détenir et gérer des participations, des parts sociales, des actions, des titres de toute nature dans des sociétés françaises ou étrangères, et ce sous quelque forme que ce soit. Exercer toute fonction de direction, gestion et coordination au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Jean-Marc SALINI, demeurant Vignale, Route de l'Isollella, 20166 PORTICCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 octobre 2024, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

FRITES FRAICHES CORSE

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La fabrication et le négoce de produits alimentaires conditionnés à destination de l'homme. La transformation de matières premières en produits finis tels que : frites, légumes précoupés, compotées, poêlées...etc
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Route de Poretto, Villa a Giunca, 20222 Brando

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : ANNAELENA, Société à Responsabilité Limitée. Enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 832 125 579, dont le siège social est établi Route de Poretto, Villa a Giunca, 20222 Brando. Représentée par son gérant M. Stéphane SCANNAPIECO.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22/10/2024, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LMPA RENOV
Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale

Siège social : Lieu-dit Pinzali - Route de Calenzana - 20214 Calenzana
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Hederth SARAIVA SAMPAIO demeurant Lieu-dit Pinzali - Route de Calenzana à Calenzana (Haute-Corse) ;

MODIFICATION GERANT

N° 12



Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

SCI SAINT ROCH

Capital de 500,00 €

Siège : Pino (20228), Tagliato

RCS de Bastia N° 931 119 218

Aux termes d'une délibération en date du 7 octobre 2024, l'assemblée générale des associés a pris acte, à compter du 7 octobre 2024, de la démission de sa fonction de Gérant de Madame Vanina MAMELLI, et de la nomination de Monsieur Stéphane Herbert RAMORA, né à BASTIA (20200), le 20 mars 1973 demeurant à PINO (20228), Tagliato.

Pour avis, Le gérant.

N° 13

TEDESCHI

Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de 1200 euros

Siège social : Chez Mmes Francoise

Et Rose Marie Tedeschi

20270 Antisanti

SIRET n° 48120428700017

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée "TEDESCHI" réunis en assemblée générale extraordinaire le 01/09/2024, a pris acte de la démission de Madame Elisabeth CHARLOCHET de sa qualité de Co-gérante à compter du 01/09/2024.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 14

ARCADE

SCI au capital de 600 euros

68, rue Fesch, 20000 Ajaccio

448 778 167 RCS Ajaccio

Il a été porté dans l'AGE en date du 21 mai 2022, la nomination du nouveau Gérant à compter du 16 juillet 2013 : Mr Jean, Yves RAGOT demeurant 3, rue San Lazaro, 20000 Ajaccio, en remplacement de M Patrick, René CAMBOU-LIVE, décédé. Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 15

SARL Société d'Installation de Plomberie et d'Air Conditionné (S.I.P.A.C)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Résidence U Manganu

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

RCS Bastia 804 664 126

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social et de modifier en conséquence l'article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante : Le siège social est fixé : Résidence Oria, Bâtiment C, Quartier Colombani, 20200 Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 16

NDM

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Santa Lina

Bâtiment G1, Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio-801739210 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2024, le gérant de la société a décidé par une décision de transférer le siège social de Résidence Santa Lina, Bâtiment G1, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO au 4, Lotissement Colombina, 20129 BASTELICACCIA à compter du 25 octobre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

socotri
A COSTA

SASU au capital de 8000 €

Siège social : Ancienne Gare d'Aléria

Chez M. Massoni Jean Marc

20270 Aléria

848 700 829 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 05/11/2024, il a été décidé de modifier, à compter du 05/11/2024, l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exercice d'activités agricoles, notamment la viticulture, incluant la culture, la production, la transformation et la commercialisation de produits viticoles.

- L'activité d'élevage canin, comprenant l'élevage, la vente, le dressage, ainsi que toutes prestations de services en lien avec l'élevage de chiens.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles de faciliter son extension ou son développement. ».

Modification au RCS de Bastia.



Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : Les Tamaris

Bâtiment A - Route de la Cathédrale

20217 Saint-Florent

900 451 469 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 24 Octobre 2024 : Il a été décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société par actions simplifiée

Nouvelle mention : SARL

Mandats : Organes de direction de la Société

Anciennes mentions :

Diane BEDOUK, demeurant les Tamaris, Bâtiment A, Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent.

Nouvelles mentions :

Gérance : Diane BEDOUK, demeurant les Tamaris, Bâtiment A, Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions simplifiées sont frappées de caducité.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le siège social a été transféré à Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Diane BEDOUK.

N° 19

Michel FILIPPI
Jacques Edouard CATTANEO

Philippe de CASTELLI

Sébastien FILIPPI

SCP Titulaire d'Offices

de Commissaire de Justice

Au capital de 756.000 euros

Siège social : 4, rue Miot, 20200 Bastia

345 109 938 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération du 15/01/2024 et de l'arrêt de la Garde des Sceaux du 16/10/2024 publié au Journal Officiel le 24/10/2024, l'AGE prend acte de la cessation des fonctions de Gérants de Maîtres Jacques Edouard CATTANEO et Philippe de CASTELLI à compter du 24/10/2024 et décide de remplacer à compter de cette même date la dénomination sociale actuelle par " SCP Michel FILIPPI et Sébastien FILIPPI, Commissaires de justice associés ". A la suite de ces décisions, le capital a également été réduit d'une somme de 476.000 euros, pour être ramené de 756.000 euros à 280.000 euros, par rachat et annulation de 476 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 756.000 €.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280.000 €).

L'AGE a également décidé de proroger la durée de la Société de 76 ans, jusqu'au 21/10/2123.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA Cedex		N° 27	N° 31
<p align="center">N° 20</p> <p>N° PC : 2024RJ0137 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société ANTONIOTTI SARL, Immeuble Bella Donna - le Solaria - Erbalunga - 20222 BRANDO. Entreprise de travaux publics et bâtiments. 337 683 544 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. 914 734 603 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° PC : 2024RJ0140 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Madame BACCHELLI NERI STEPHANIE (), Bat 1, les Lauriers, Résidence Petinella, 20290 LUCCIANA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/09/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° PC : 2023RJ5637 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 12/11/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 12/02/2025 de RIBELLA PRODUCTION & DISTRIBUTION (SAS), hameau DE CANALE, 20253 PATRIMONIO, Production, vente (détail, demi-gros et gros) de boissons alcooliques ou non alcooliques. 487 792 483 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI] 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/11/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
<p align="center">N° 21</p> <p>N° PC : 2024RJ0141 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société SARL BRANDO B.T.P, Brando, 20222 Erbalunga. Tous travaux de bâtiment, maçonnerie, travaux publics. L'achat la vente la location ou autres opérations commerciales portant sur tous biens mobiliers. 411 314 644 RCS Bastia 411 314 644 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 24</p> <p>N° PC : 2024RJ0143 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MADURA SAS, 100 rue du Lustincone, 20270 ALERIA. Restauration traditionnelle sur place et A emporter. 914 538 863 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 28</p> <p>N° PC : 2024RJ0135 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de AMADEI SARL (), Lustincone, 20253 PATRIMONIO. 905 296 935 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 32</p> <p>N° PC : 2024RJ0144 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 12/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de A.P SARL, lieu-dit Sansonetti, 20600 FURIANI. Snack, grande restauration. 800 541 880 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
<p align="center">N° 22</p> <p>N° PC : 2024RJ0142 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société JARDINERIE DU MONOLITHE SAS, route NATIONALE 197, 20256 CORBARA. Services d'aménagement paysager, négoce de plantes, pépinière, vente de tous produits liés à la jardinerie, travaux d'entretien d'espaces verts, production de végétaux, vente et dégustation de produits régionaux. 828 153 437 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 25</p> <p>N° PC : 2024RJ0038 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la société LI BTP SAS, Immeuble le Rivoli, Avenue de la Libération, 20600 BASTIA. Tous travaux de maçonnerie générale, de construction ou rénovation ; Tous travaux de maçonnerie traditionnelle, terrassement, création de piscines ; Tous travaux de raccordement, réalisation de chapes et d'enduits, d'isolation, de plaquisterie ; Tous travaux de carrelage, dallage, ainsi que tous autres travaux du bâtiment. 883 580 136 RCS Bastia. 883 580 136 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 29</p> <p>N° PC : 2024RJ0136 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de MONTE CRISTO SAS (), Bâtiment 26, Cité Aurorre, 20600 BASTIA. 979 407 475 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 33</p> <p>N° PC : 2024RJ0119 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 12/11/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur ANKOUR Karim, zone industrielle de FuriANI, Lotissement Freymouth, 20600 BASTIA. Mécanique générale, entretien et carrosserie et vente de véhicules d'occasion. 798 444 931 RCS Bastia 798 444 931 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 29/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
<p align="center">N° 23</p> <p>N° PC : 2024RJ0134 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société L'ATELIER SAS, Espace Valrose, Rn 193, 1680 Avenue de Rasignani, 20290 BORG. Achat, revente, création, fabrication et pose de produits en fer forgé, bois et pierre. Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières</p>	<p align="center">N° 26</p> <p>N° PC : 2023RJ5640 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société L'APPIATTU (SAS), 34, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Petite et grande restauration, préparation de plats à emporter ou à consommer sur place, piano bar, spectacles cabaret artistique. 833 975 113 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI], 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/09/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 30</p> <p>N° PC : 2024RJ0138 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 05/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de AVENOSO SELEN ET CRISTINA ENTREPRISES SAS (), route 8, Route Nationale 198, Lieu-Dit Casamozza, 20230 LINGUIZZETTA. 888 808 235 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p align="center">N° 34</p> <p>N° PC : 2024RJ0139 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 12/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CARROSSERIE PRIVILEGE SARL (), lieu-dit Pastoreccia, Zone Industrielle Erbalunga, 20600 BASTIA. 801 930 579 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LAR-CENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>

COMMUNE D'APPIETTO

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL,
SANS INDEMNITÉ, DE VOIES ET DE PORTIONS DE VOIES.

2ème Insertion,

Par arrêté n° 2024 - 41 du 16 Octobre 2024, le maire d'APPIETTO a décidé l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de voies et de portions de voies située à « VOLPAJA & PENUCCANO », à « FASCIATASPANA », à « CHIOSU VECCHIU SUPRANU » et à « SAN GIOVANNI, STRETTA DI L'AGHJA ».

Le siège de l'enquête publique se situe dans les locaux de la mairie d'APPIETTO. Cette enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs,

* du mardi 12 novembre 2024 à compter de 09 h 00
 au jeudi 28 novembre 2024 à 17 h 00.

Monsieur ROPERS Gilles, domicilié à « 12, boulevard Stephanopoli de Coméne - 20000 Ajaccio », est désigné commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie :

- Le mardi 12 novembre 2024, de 09h00 à 12h00 en Mairie,
- le mercredi 20 novembre 2024, de 09 h 00 à 12 h 00 en Mairie,
- le jeudi 28 novembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en Mairie.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre destiné à recevoir des observations, seront tenus à la disposition de la population durant l'enquête publique en mairie d'Appietto du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le public pourra également adresser ses observations au commissaire enquêteur par voie postale [Mr ROPERS Gilles, commissaire enquêteur, Maire d'Appietto, 164 strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 Appietto] ou par voie électronique à enquetepublique@appietto.corsica

Des informations relatives à l'objet de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur le Maire d'APPIETTO. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations contenues dans le registre.

En outre, l'ensemble du dossier est consultable sur le site web de la commune : <https://appietto.corsica/>

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées à monsieur le Maire d'APPIETTO. La décision de classement dans le domaine public communal interviendra, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie d'APPIETTO pendant 1 an.

Le Maire,

SIVOM AMBIANTE DI U FANGO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

SIVOM Ambiante di U Fangu

Correspondant : M. Le Président du Sivom Ambiante di u Fangu

Hôtel de ville - 20245 Manso - Tél : 04.95.62.02.61

E-mail : sivomaf@manso.fr

Objet du marché :

- Réhabilitation d'une maison individuelle « Casa di u Fangu »
- Réhabilitation et habillage du local attenant à la « Casa di u Fangu »

Caractéristiques principales :

Une visite sur site est préconisée mais pas obligatoire.

Le marché est décomposé en lots : Réhabilitation maison et local :

- Lot 4 - Plâtrerie - peinture - Faux-plafond
- Lot 5 - Menuiserie bois - Serrurerie
- Lot 6 - Électricité
- Lot 7 - Plomberie
- Lot 8 - Chauffage
- Lot 9 - Ferronnerie

Critères de sélection des candidatures : Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- Lettre de candidature [DC1]
- Déclaration du candidat [DC2]
- Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

Critères d'attribution : Les offres soumises par les candidats seront notées en fonction de critères suivants, chacun étant pondéré comme suit :

* Prix [Poids : 50%] : L'offre financière sera évaluée en fonction de son coût global. Le candidat offrant le prix le plus avantageux recevra la note la plus élevée.

* Expérience, références, moyens humains, matériels, méthodologie et planning [Poids : 50%] : L'expérience du candidat, démontrée par ses références professionnelles, sera évaluée. Les candidats ayant une expérience plus pertinente recevront une note plus élevée. La méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution des travaux et le planning prévisionnel seront évalués. Une méthodologie solide et un planning réaliste seront récompensés par une note plus élevée. Les moyens humains et matériels prévus par le candidat seront évalués en fonction de leur adéquation aux besoins du projet.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date d'envoi de la publication : 12 novembre 2024

Date limite de réception des offres : 6 décembre 2024

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal administratif de Bastia.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.frweb : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Souscription d'un contrat d'assurance « prévoyance complémentaire groupe » au sens de l'article L. 141-1 du Code des assurances à adhésion obligatoire pour l'ensemble du personnel de l'ODARC.

Référence acheteur : 006/FCS/2024

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 66512000 - Services d'assurances accidents et maladie

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du comité

Place Félix Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE 06

Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460

catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 500000 euros

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 14/10/24

Marché n° : 006-2024

COLLECTEAM, 13 RUE CROQUECHATAIGNE,

45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 12/11/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infogegale**

DERNIERES MINUTES

N° 38

RAFFALLI TRAVAUX PUBLICS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 733.538 euros
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
046 420 212 RCS Ajaccio

L'associée unique a décidé le 31/10/2024 de réduire le capital de 1.434.108 euros à 733.538 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE CENT HUIT EUROS (1.434.108 €). Il est divisé en 8242 parts sociales de 174 euros chacune, numérotées de 1 à 8242, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société RC, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 493 824.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE HUIT EUROS (733.538 €). Il est divisé en 8242 parts sociales de 89 euros chacune, numérotées de 1 à 8242, entièrement libérées, et attribuées en totalité à la société RC, associée unique immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 493 824.

Pour avis, Le Gérant.

N° 39

GESTOUR

SARL au capital de 106.260 €
Siège social : Villa L'Allivetu
Lotissement Les Baraques
20090 Ajaccio
823 059 308 RCS Ajaccio

Suite aux décisions de l'associé unique du 18 Octobre 2024, il résulte les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

* Ancienne mention :

Capital : 106.260 Euros

* Nouvelle mention :

Capital : 196.581 Euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 40

SAS JMR

Forme : SASU
Capital : 500.00 Euros
Siège : 148, rue François Lota
ZI Erbajolo - 20600 Furiani
RCS 884 381 872 00016

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 NOVEMBRE 2024 :

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de 148, rue François Lota - ZI Erbajolo - 20600 Furiani à 1175, Route de la Gare - 20290 Borgo à compter du 12 novembre 2024.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 41



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant sis à BASTIA (20200), 10, Rue Pino qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 06 janvier 2023, par Monsieur Jacky OUIZMAN, demeurant à BASTIA (20600), Résidence du Parc, bâtiment A, Lupino, Madame Lucette Mattea AYACHE, demeurant à FURIANI (20600), N° 2, Lotissement Bronzini et Madame Sylvie MARTINETTI, demeurant à BIGUGLIA (20620), Cordon Lagunaire de la Marana, Lotissement Tombulu Biancu, lot 18, au profit de la société « L.M. », société à responsabilité limitée, au capital de 500 €, dont le siège social est à BASTIA (20200), 10, Rue Pino, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 948 994 926, a pris fin le 31 Octobre 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 28 Octobre 2024.

Pour unique insertion.

N° 42

LUNE ET RITUELS

SAS au capital de 1000 €
Siège social : A Rena - 20276 Asco
RCS Bastia 898 690 771

Par décision de l'associé Unique du 20/05/2024, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.223-42 du Code de commerce à compter du 20/05/2024 Modification au RCS de Bastia.

N° 43

A RUNDINELLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Bonacursuccia
20167 Afa
912 473 360 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 02 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 44

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 01/10/2024, M POLI Jean demeurant Place de l'Eglise, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA a donné en location gérance à Mme POLI Marie-Jeanne demeurant Place de l'Eglise, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA. Un fonds de commerce de Débit de boisson, licence IV, auberge situé Place de l'Eglise, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA à compter du 01/10/2024 au 01/10/2033. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 108 mois.

N° 45



Maître Marthe POGGI

Notaire

39, boulevard Paoli, Bastia (20200)

marthe.poggi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 octobre 2019,

Madame Pauline Victorine LEONI, veuve de Monsieur Pascal FILIPPI, demeurant à BASTIA (20200), Résidence Sainte Thérèse, née à PIETRA-DI-VERDE (20230), le 23 septembre 1936. De nationalité française. Décédée à BASTIA (20200) (FRANCE), le 26 septembre 2024. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 39, boulevard Paoli, le 6 novembre 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marthe POGGI, Notaire à BASTIA (20200), 39, boulevard Paoli, référence CRPCEN : 20026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 46



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 31 Octobre 2024, enregistré à BASTIA le 12 Novembre 2024, Dossier 2024 00022022, référence 2B04P31 2024 A 01730, Monsieur Jacky OUIZMAN, demeurant à BASTIA (20600) Résidence du Parc, bâtiment A, Lupino, Madame Lucette Mattea AYACHE, demeurant à FURIANI (20600), N° 2, Lotissement Bronzini et Madame Sylvie MARTINETTI, demeurant à BIGUGLIA (20620), Cordon Lagunaire de la Marana, Lotissement Tombulu Biancu, lot 18, ont donné en location-gérance à la SARL en formation «CHJARA STELLA», au capital de 1000 €, dont le siège social est à BASTIA (20200) - 10, Rue Pino, un fonds de commerce de restaurant sis et exploité à BASTIA (20200), 10, Rue Pino, pour une durée de Cinq années, à compter du 1er novembre 2024 pour se terminer le 31 octobre 2029.

Pour unique insertion,

N° 47

AVIS DE PUBLICITE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 28/10/2024, enregistré le 31/10/2024 au SIE d'Ajaccio, dossier N° 2024 00018764, référence N°2A04P31 2024 01149.

La SARL GJ au capital 1.000€, dont le siège se trouve à AJACCIO (20090), Centre Commercial des Salines, enregistré au RCS d'AJACCIO sous le numéro 499 490 266.

A cédé : à la SAS ALMA au capital 1.000€, dont le siège se trouve Centre Commercial des Salines, 20090 AJACCIO, inscrite au RCS d'AJACCIO sous le numéro 931 547 236, un fonds de commerce de restauration, snack, glacier, plats cuisinés à emporter, traiteur, pizzeria, cuisine traditionnelle, brasserie, salon de thé, débit de boissons, organisation de buffets et réception, crêperie, vente de paninis, sandwiches sis et exploité Centre Commercial des Salines, 20000 AJACCIO comprenant :

* le nom commercial et l'enseigne : « LE COIN DU RING » ;

* la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que le fichier client correspondant ;

* le droit pour le temps qui reste à courir à l'avenant au bail commercial du 03 mai 2018, ci-portant sur les locaux dans lesquels le fonds de commerce est exploité ;

* le droit au numéro de téléphone du fonds de commerce numéro 04.95.20.84.22,

* les licences et autorisations suivantes : licence III restauration et débit de boissons ;

* Tous les biens corporels, les instruments et le matériel servant à l'exploitation du fonds de commerce celui-ci étant considéré comme une entreprise et les éléments corporels comme des actifs professionnels, expressément vendus avec le fonds.

Moyennant le prix de 130.000€.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/09/2024.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : SELARL MARIAGGI ET FAZAI-CODACCIONI, 9, Cours Jean NICOLI, 20000 Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 48

SARL D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE SAN SEBASTIANO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Benciugnu la Trinité
20137 Porto-Vecchio
479 488 793 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/07/2024 et du procès-verbal de la gérance du 14/10/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 800 euros, pour être ramené de 4000 euros à 3200 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quatre mille euros [4000 euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trois mille deux cents [3200 €] euros."

Pour avis, La Gérance.

N° 49

JEC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa A Mora
Chemin de Canececco, 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 13 novembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JEC
Siège : Villa A Mora, Chemin de Canececco, 20260 Calvi
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Prise de participations par tous moyens dans des sociétés françaises ou étrangères

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jefferson EMMA-NUELLI, demeurant Villa a Mora, Chemin de Canececco, 20260 Calvi
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 50

SAS LA CLE DU NETTOYAGE
389 906 579 RCS Ajaccio.

Aux termes d'un PV des décisions de l'Associée Unique en date du 30/06/2024, il résulte que le mandat de la société KALLISTE AUDIT & CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler la société KALLISTE AUDIT & CONSEILS dans ses fonctions.

Pour avis,
Le Président.

N° 51

AVIS

N° PC : 2024EX0010 [Greffe TC Nice]
Jugement du tribunal de commerce DE NICE en date du 27/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la société ELECTRO.BALAGNE SAS, Résidence Caroline, 3, Avenue Christophe Colomb, 20260 CALVI. 953 237 377 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SELARL FUNEL ET ASSOCIES, prise en la personne de Me Jean-Patrick FUNEL 54, R Giofrédo, 06000 NICE.

SELARL PELLIER LES MANDATAIRES, représentée par Me Marie-Sophie PELLIER 23, Bd Carabacel, 06000 NICE.

Administrateur : SCP EZAVIN-THOMAS, représentée par Me Nathalie THOMAS, 1, Rue Alexandre Mari, 06300 NICE.

Mission : Surveiller les opérations de gestion du débiteur.

SCP ABITBOL & ROUSSELET, représentée par Me Frédéric ABITBOL 38, Avenue Hoche, 75008 PARIS.

Mission : Surveiller les opérations de gestion du débiteur.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

SCI AMANDINE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,29 euros
Siège social : Route de Bonifacio
Villa Santini, 20137 Porto-Vecchio
388 006 124 RCS Ajaccio

Le 23 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du même jour, l'objet social ayant été réalisé ; nommé liquidateur Monsieur Alain MARCELLESI demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Piscia-Vecchia, Precojo, et fixé le siège de la liquidation en l'Office Notarial de Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], adresse où doit être envoyée la correspondance. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 53

SAS SUD PTM

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Park Saint Louis
Route de Porra - 20137 Porto-Vecchio
924 988 846 RCS Ajaccio

Par AGE du 05/11/2024, il a été décidé à compter du 05/11/2024 :

- D'adjoindre à l'objet social les activités de : Maçonnerie générale, rénovation, agencements divers, plomberie et électricité.

Statuts modifiés en conséquence.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 54

JPS RESTAURANT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
4, Place de L'Hôtel de Ville
20200 Bastia
951 722 651 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée JPS RESTAURANT a décidé de transférer le siège social du « 4, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 20200 BASTIA » au « 11, RUE SISCO - 20200 BASTIA » à compter du de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 55

CARDELLINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Bonacursuccia
20167 Afa
912 473 519 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 56

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31 octobre 2024, enregistré le 7 novembre 2024 au service des impôts de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio, bordereau 2A04P312024A01168, la SARL LA SALAMANDRE, société immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 345144588, dont le siège social est Centre Commercial la Rocade, 20000 AJACCIO, représentée par son gérant en exercice demeurant et domicilié audit siège. A cédé : à la SAS FIRST AVENUE, société immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le 930356951, dont le siège social est 4, avenue Serafini, 20000 AJACCIO, représentée par son gérant en exercice, demeurant et domicilié audit siège. Un fonds de commerce de détail d'habillement, exploité 1, avenue du Premier Consul, 20000 AJACCIO, comprenant un élément incorporel de 73.000,00 euros et un élément corporel de 6.000,00.

L'entrée en jouissance a été fiée au 1er octobre 2024. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 79.000,00 euros.

Les oppositions s'il y lieu seront reçues dans les dix jours suivant la dernière date de publication légale.

Pour réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance, le renvoi des pièces que pour la validité au cabinet de Maître Joseph SAVELLI, Avocat au Barreau d'AJACCIO, élisant domicile dans le ressort du Tribunal de commerce d'AJACCIO sis 52, cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Pour insertion unique.

N° 57

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 25 octobre 2024, N°7053, concernant l'annonce INSERTION LOCATION-GERANCE [N°18].

Au lieu de lire : « La Société dénommée O PIZZA, Société par Action Simplifiée dont le siège est à OLMETO [20113], Ldit Tenutella, identifiée au SIREN sous le numéro 910465426 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. ».

Il y a lieu de lire : « La Société dénommée O PIZZA, Société par Action Simplifiée dont le siège est à OLMETO [20113], Ldit Canne, identifiée au SIREN sous le numéro 910465426 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. »

Pour avis, Me Bernadette CESARI,
Le Notaire.

N° 58

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°02 parue dans l'ICN n°7052 du 18/10/2024, concernant la SAS Monticello Bâtiment, il convient de préciser :

Directeur Général : Monsieur Maxime BAYON, demeurant 25, rue Georges TEISSIER - 42000 Saint-Etienne (Loire).

**POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE
GRATUIT**

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours



**POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info**



BASTIA.COM graphisme design © stock.adobe.com/Julien Tromeur



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



JEAN-ALAIN TARELLI

« IL FAUT ALLER SUR LE TERRAIN ET CONVAINCRE LES JEUNES »



Photos Christophe Giudicelli

La relève politique se prépare. Jean-Alain Tarelli, 32 ans, est responsable adjoint des jeunes LR de Haute-Corse et conseiller national LR pour la Haute-Corse.

Entretien avec Christophe GIUDICELLI

Votre point de vue sur la situation politique nationale ?

On sort des élections européennes, le président de la République a dissous l'Assemblée nationale qui est aujourd'hui morcelée. Il y a eu plusieurs mois d'instabilité politique, et force est de constater que le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur sont de ma famille politique. Donc, pour LR, c'est quelque chose de positif, mais il s'agit malgré tout d'une situation instable. Les Français attendent des résultats.

Michel Barnier est Premier ministre malgré le maigre score de LR aux législatives. Comment l'analysez-vous ?

Ce qu'on disait au départ, c'était un Premier ministre socialiste. On a vu que le PS s'est allié à l'extrême gauche, aux Insoumis. Force est de constater que c'est une erreur de la part des socialistes, du centre-gauche et de la gauche traditionnelle. C'est sûr qu'à droite, nous sommes en recomposition. Une petite partie des Républicains a créé l'UDR, qui s'est alliée au Rassemblement National. Nous, c'est nous, et nous n'avons rien à voir avec eux. Nous allons rester sur notre ligne et continuer à travailler pour les Français.

Moins de députés, mais LR garde tout de même une influence dans les collectivités locales. C'est peut-être là la force du parti ?

Nous avons une cinquantaine de députés, mais c'est un groupe incontournable, avec comme président Laurent Wauquiez, ancien président de région, ancien ministre et ancien secrétaire d'État. Nous avons une délégation au Parlement européen et faisons partie du groupe le plus important, celui du Parti Populaire Européen. Beaucoup d'élus locaux, aucune autre formation politique n'en a autant. Nous sommes toujours incontournables et loin d'être morts, comme certains peuvent

le dire. C'est un parti de gouvernement. Ce n'est pas un parti de contestation ni de « ras-le-bol », et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Un Premier ministre LR peut-il relancer le parti pour les prochaines échéances électorales selon vous ?

Oui, bien sûr. Cela va relancer notre formation politique car c'est tout de même un Premier ministre. Et pour les élections présidentielles de 2027, c'est aussi de bon augure. C'est très important.

S'agissant de la situation politique en Corse, quel selon vous le bilan de dix ans de gestion nationaliste ?

C'est tout de même l'usure du pouvoir ! Ils sont élus depuis 2015. Ils ont perdu pour la première fois un siège de député en 2024, la 2^e circonscription de Haute-Corse. Il y a beaucoup de déçus du nationalisme et de la majorité territoriale. Je le vois souvent sur le terrain. La gestion de la Collectivité de Corse est dans le rouge, il y a beaucoup de recours à l'emprunt. La question des déchets n'est pas réglée, celle des transports non plus, et les embauches continuent à affluer.

Gilles Simeoni avait réussi à élargir sa base électorale à tout le spectre politique, la droite traditionnelle peut-elle justement récupérer les déçus du « simeonisme » ?

La majorité territoriale, c'est plutôt du centre-gauche, de la social-démocratie. Nous, à droite, sommes plutôt libéraux et conservateurs. Mais il y a un électorat à récupérer et je pense que c'est de bon augure pour la suite. Aux dernières élections, notamment dans les zones rurales, les nationalistes n'ont pas atteint leurs attentes dans certaines communes.



«La politique est un travail collectif, à faire en équipe. Ce n'est pas pour une place ou un poste. Il faut se retrousser les manches, avoir des convictions, être constant et présent à chaque élection et même au-delà.»

L'élection de François-Xavier Ceccoli dans la 2^e circonscription face à Jean-Félix Acquaviva est-elle le début d'un nouveau cycle selon vous ?

Oui, absolument. Il est président de la fédération LR de Haute-Corse, mais aussi maire de San Giuliano. Un chef d'entreprise qui travaille la terre, les agrumes. Cela crée une dynamique, surtout en battant un député sortant nationaliste. Je rappelle que nous avons aussi un sénateur et que nous sommes la première force d'opposition à l'Assemblée de Corse. Nous avons des maires dans les villes moyennes et les villages partout en Corse.

On parle souvent de l'union des droites, chose compliquée à réaliser en raison des personnalités politiques.

Depuis quelques années, il y a des améliorations. Je ne vois plus de querelles d'égo entre les principaux leaders de la droite en Corse, et justement, tout cela se prépare. Les municipales se préparent partout sur le terrain. Et ce sera un tremplin pour les futures territoriales dans un rassemblement assez large.

La droite traditionnelle doit désormais faire face à une extrême droite forte, que ce soit au niveau national et régional.

Le vote Rassemblement National, local et national, est un vote contestataire, de «ras-le-bol». Ils en ont marre de tout, mais le RN n'apporte aucune solution. Le fond de commerce du RN, c'est l'immigration, l'insécurité. Ils vivent de ça depuis 40 ans, depuis l'époque du Front National.

En Corse, une extrême droite qui se présente comme issue du mouvement nationaliste commence à occuper le terrain.

Force est de constater qu'ils se réclament de la famille nationaliste, mais ils sont très, très à droite, je dirais. Là aussi, ils ne parlent que d'immigration et d'insécurité. Pour moi, il n'y a pas que ça. Il y a aussi l'économie, le pouvoir d'achat, l'accès au logement, l'accès à l'emploi. Ensuite, ils ont des alliés européens comme Marion Maréchal et Éric Zemmour. Ce n'est pas du tout ma tasse de thé, rien de plus à déclarer.

Le processus d'évolution institutionnelle, mis à l'arrêt en raison de la crise politique, est finalement dans les cartons du nouveau gouvernement. Quel est votre avis à ce sujet ?

Catherine Vautrin reprend en charge le dossier corse. Elle a une certaine expérience sur les questions de décentralisation. La vraie différence entre nous et les nationalistes, c'est

la capacité à légiférer. Je suis plutôt pour renforcer le dispositif actuel des lois et des réglementations d'adaptation. La Corse n'a pas vocation à devenir un pays et à se soustraire au droit national. Au niveau de l'identité, ma région, c'est la Corse; mon pays, c'est la France. Ce sont deux identités complémentaires et non antinomiques.

Quand on parle de la jeunesse politisée en Corse, ce sont surtout les jeunes nationalistes qui sont mis en avant. La voix des jeunes de droite porte-t-elle assez dans l'espace public selon vous ?

On a encore une marge de progression. En 2018, avec d'autres, on avait monté une liste aux élections du Conseil d'administration de l'Université de Corse. On était à quelques voix près d'avoir un siège au Conseil d'administration. Nous avons tout de même eu, depuis 2017, trois mandatures, un groupe de la droite et du centre à l'Assemblea di a Ghjuventù, mais aussi une structure des Jeunes Républicains en Haute-Corse. Donc évidemment, il y a une marge de progression, aller sur le terrain, convaincre les jeunes et aussi les moins jeunes. Tout cela se travaille, répondre à leurs attentes, faire des remontées de terrain, mais aussi solliciter les jeunes au lieu d'arriver avec un programme tout établi et de leur demander de voter pour nous.

Les jeunes de droite ne souffrent-ils pas d'un problème d'image et de communication ?

Là aussi, ça se travaille, et c'est sur les réseaux sociaux. Il y a pas mal de jeunes de droite qui sont aussi corsophones. C'est vrai qu'il y a une image, mais elle est en train de s'atténuer. Nous commençons à être en progression.

Les anciennes figures de la droite insulaire sont toujours présentes, parfois depuis plus de 30 ou 40 ans. Comment la nouvelle génération parvient-elle à se faire une place ?

Ce n'est pas simple, mais c'est à force de travail, de constance et de rigueur. La politique est un travail collectif, à faire en équipe. Ce n'est pas pour une place ou un poste. Il faut se retrousser les manches, avoir des convictions, être constant et présent à chaque élection et même au-delà. C'est le jeu de la politique. Ces dernières années, il y a eu des jeunes de droite sur des listes. J'étais moi-même présent aux territoriales et aux européennes. Mais faire une liste, c'est une alchimie complexe. Il faut des jeunes, des moins jeunes... Nous allons travailler à améliorer certaines choses. ■

THÉÂTRE

Hamlet

Après la mort du roi du Danemark, son fils Hamlet reçoit la visite de son spectre. Il apprend ainsi que son père a été empoisonné et que le coupable n'est autre que son oncle qui s'est adjugé le trône et a épousé la veuve de son frère. Se sentant incapable d'agir frontalement, Hamlet simule la folie et émet des accusations à peine déguisées à la faveur d'une représentation théâtrale, dans l'espoir d'amener son oncle à avouer son crime et de faire réaliser à sa mère toute l'abomination de ce à quoi elle s'est prêtée. De son côté, l'oncle d'Hamlet entreprend de se débarrasser de celui-ci. Une hécatombe s'ensuivra. *Hamlet* n'est pas seulement une des plus célèbres pièces de Shakespeare. L'œuvre a été une source d'inspiration pour le cinéma, les arts plastiques et la musique mais aussi pour des écrivains et auteurs de théâtre qui ont repris le thème et le personnage pour créer un nouveau texte. La pièce est quant à elle régulièrement revisitée par les metteurs en scène. Ainsi Camille Nesa a-t-elle choisi de resserrer la distribution autour de six comédiens et de recentrer l'action sur ce qui se joue entre les personnages principaux pour s'intéresser à l'aspect «histoire de famille», aux liens dysfonctionnels entre ses membres, qu'elle installe dans un huis-clos pour s'attarder sur les derniers instants d'une famille qui court à sa perte. Pour accompagner la fin de cette lignée, une création musicale de Marcel et Jean-Claude Acquaviva, ce dernier prêtant sa voix au spectre du roi assassiné.

Le 15 novembre 2024, 20 h 30, Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & www.agenda.bastia.corsica/agenda/hamlet/

Le 22 novembre 2024, 20 h 30, La Salle Rouge, Espace Jean Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio. 📞 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica

Le 27 novembre 2024, 20 h 30, Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & www.espace-diamant.ajaccio.fr



SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE

Le bibliothécaire

La compagnie québécoise Le Gros Orteil, fondée en 2013, s'est donné pour objectif la création de spectacles à destination du jeune public, en mixant les disciplines des arts du cirque, du théâtre et du jeu clownesque, en favorisant l'improvisation comme départ à la naissance d'un spectacle et en laissant place à l'interaction avec le public. Créé en 2019 par la metteuse en scène et directrice artistique de la compagnie, Marie-Hélène d'Amours, avec le concours de l'artiste multidisciplinaire Hippolyte, *Le bibliothécaire* est un hommage à la lecture et convie à (re) découvrir la puissance de l'imaginaire. En effet, pour Marie-Hélène d'Amours une bibliothèque est «un lieu de tous les possibles, au fil des rayons, du roman au livre documentaire, un lieu si calme et pourtant si bruyant de tous ces mots enfermés derrière les couvertures, ces mots qui n'attendent que d'être lus pour prendre vie et emporter le lecteur dans une aventure, un pays lointain, une fiction ou une histoire d'amour». À première vue, Paul-Émile Dumoulin est un bibliothécaire tout à fait comme les autres. Un adulte sérieux, méthode et organisé : ses rayons sont impeccables et chaque livre est rangé là où il doit l'être. Mais il ne faut surtout pas se fier à cette apparence, car dès qu'il met le nez dans un livre, la réalité disparaît et laisse place aux univers découverts au fil de ses lectures et le si raisonnable bibliothécaire se transforme, se met à incarner différents personnages, enchaînant acrobaties, équilibres, jonglerie, break dance et beat box. Jusqu'où la lecture le mènera-t-il ?

Pour jeunes et moins jeunes, à partir de 5 ans.

Le 19 novembre 2024, 18 h 30, Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & www.espace-diamant.ajaccio.fr



CINÉMA

Caméra pulitica

La famille des festivals de cinéma corses s'agrandit. Le dernier-né est porté par l'association Arte Mare, déjà organisatrice du festival du film méditerranéen et du festival du film de femmes Cine Donne, qui a voulu cette fois faire émerger un événement axé sur la politique et l'engagement vus à travers le septième art. C'est que, explique Michèle Corotti, présidente d'Arte Mare, si nous pouvons constater au quotidien un désintérêt pour la politique, le militantisme, les mobilisations citoyennes ou les élections «*partout l'intérêt est vif pour la politique-fiction à travers les scores des films et séries dédiées. En retour nous assistons même à la scénarisation de la vie politique avec l'appropriation de termes de cinéma comme storytelling, narratif...*» Lors cette première édition, dont le parrain est le réalisateur Thierry de Peretti (*Enquête sur un scandale d'État, À son image*) il sera question des ravages du populisme, des combats pour la protection de l'environnement -plus particulièrement en Corse, en Sardaigne et dans les Pouilles- des violences qui broient les citoyens, des idéologies mortifères voire meurtrières... Pour amorcer les débats et causeries autour de ces thèmes, une sélection de 17 films, longs et courts métrages, avec sept avant-premières dont *Anna* de Marco Amenta ; *Le système Victoria* de Sylvain Desclous, *Le déluge* de Gianluca Jodice ou *Palazina LAF* de Michele Riondino. Partenaires de Camera pulitica, le festival sarde de cinéma et littérature Pensieri e parole organisé sur l'île de l'Asinara et le festival des cinémas arabes Sirocco qui présente *Danser sur un volcan*, documentaire de Cyril Aris.

Du 20 au 24 novembre 2024. Espace culturel Charles Rocchi, Biguglia. 📞 04 95 58 85 50 & www.camerapulitica.fr



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

VENDRE OU NE PAS VENDRE UN LIVRE



Ces derniers jours, un certain nombre de libraires s'interrogeaient sur l'opportunité de mettre ou non en vedette le livre de Jordan Bardella. Ce que je cherche, tiré par les éditions Fayard à 155 000 exemplaires, bénéficie d'une offensive promotionnelle comme on en voit peu, jusque dans *Quelle époque!* sur France 2, où Léa Salamé et ses amis ont quasiment déroulé le tapis rouge au président du Rassemblement national.

Vendre ou ne pas vendre le livre? Les libraires, depuis la loi Lang de 1981, ne peuvent pas refuser une vente. Si un ouvrage réclamé ne figure ni dans leur vitrine ni dans la librairie, ils doivent le commander. Mais rien n'oblige un libraire à mettre Jordan Bardella (ou tout autre auteur) en vitrine s'il n'en a pas envie. D'autant qu'en dehors des grandes surfaces spécialisées [qui représentent 28,4 % des ventes de livres] et des hypermarchés (18,3 %), aucune librairie indépendante (23,7 % du marché) n'a la place d'accueillir tout ce qui se publie. Mais le libraire est aussi un commerçant: il a besoin de vendre pour gagner sa vie.

Chacun réagira donc selon sa conception du métier ou ses opinions politiques. D'un côté, il y a la liberté d'expression: Jordan Bardella a le droit d'écrire un livre et Fayard de le publier, et chacun a le droit de pouvoir le lire. Mais les libraires les plus hostiles aux livres du président du Rassemblement national peuvent aussi ne pas vouloir gonfler davantage l'exercice promotionnel... ni se fâcher avec certains de leurs clients.

On avait connu des épisodes semblables avec les ouvrages d'Éric Zemmour et de Philippe de Villiers, eux aussi des auteurs Fayard, de la maison Bolloré. Le dernier livre de Villiers, *Memoricide*, figure d'ailleurs dans les meilleures ventes cet automne. Il y a quelques années, Marine Le Pen n'avait trouvé aucun « grand » éditeur pour éditer *À contre flots* et *Pour que vive la France*. Comme plus tard son père Jean-Marie Le Pen avec les deux tomes de ses *Mémoires*, elle était allée chercher un « petit » éditeur ami avant, finalement, de mettre ses ouvrages en ligne gratuitement sur son site internet pour ses campagnes présidentielles.

400 LIVRES DÉTRUITS

Les auteurs d'extrême-droite ne sont pas les seuls à poser des problèmes aux libraires. Récemment, c'est le livre *Le cours de Monsieur Paty* (éditions Albin Michel), écrit par Mickaëlle Paty, sœur du professeur décapité par un islamiste le 13 octobre 2020, qui a été boudé par certains libraires étiquetés « de gauche ». Parmi eux, une autre sœur de Samuel Paty, Gaëlle, qui tient la librairie La chouette qui lit, à Marciac (Gers). Sur sa page Facebook, on avait pu lire: « Vous êtes bien sûr libres de lire ce livre, mais nous vous serions reconnaissants de ne pas nous le demander. » Les livres à succès de Sylvain Tesson ne sont pas non plus du goût d'un certain nombre de libraires, peut-être les mêmes qui avaient tenté de cacher, en 2014, *Merci pour ce moment*, les souvenirs sulfureux de Valérie

Trierweiler avec François Hollande. Les ouvrages complotistes, qui se vendent bien, font aussi polémique. Une enquête du quotidien *Le Parisien* a montré comment les funestes algorithmes, qui rythment désormais notre vie sur internet, avaient tendance à faire bénéficier ces livres d'une promotion douteuse y compris sur Amazon ou sur le site de la Fnac. Faut-il vraiment mettre en évidence des livres intitulés *Qui aime bien vaccine peu*, *La [bonne santé] des enfants non vaccinés* ou *On n'a jamais marché sur la Lune*?

Plus grave: l'hebdomadaire *Marianne* rappelle comment des militants d'extrême gauche avaient, en 2019, détruit un stock de 400 livres signés François Hollande, qui donnait une conférence à l'Université de Lille. On frémit devant un tel geste, n'osant imaginer qu'il en annonce d'autres: alors que le conflit au Proche-Orient excite les opinions publiques, l'importation du conflit en France a déjà fait quelques dégâts dans les librairies, où les plus intolérants sont souvent des clients qui ne supportent pas de voir mis en vedette un livre glorifiant le Hamas ou un autre prenant parti pour Israël.

On rêve de librairies où toutes les opinions se retrouvent et s'entrechoquent. Mais l'époque en décide autrement. Faudra-t-il un jour consacrer cette chronique au retour des autodafés? Quand on voit que, dans les rues d'Amsterdam, des jeunes gens ont dû crier « Je ne suis pas juif » pour ne pas être tabassés, on comprend que tout est désormais possible. ■



AGIR PLUS

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie
d'énergie jusqu'à **1 500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.